

Les « 5 à 7 » sont des rendez-vous organisés avec un chercheur impliqué par les thématiques que développe Profession Banlieue: une façon de rapprocher les professionnels et les chercheurs autour des questions sociales, urbaines et politiques. Carte blanche est laissée à l'intervenant de faire état d'une étude particulière ou d'apporter un éclairage spécifique sur un sujet abordé par ses travaux de recherche. □

Marie-Christine Jaillet est chercheuse au CNRS et directrice du Centre interdisciplinaire d'études urbaines (université de Toulouse). □



PROFESSION BANLIEUE – 15, RUE CATULIENNE – 93200 SAINT-DENIS

TÉL. : 01 48 09 26 36 – FAX: 01 48 20 73 88

PROFESSION.BANLIEUE@WANADOO.FR

WWW.PROFESSIONBANLIEUE.ORG

**PROFESSION
BANLIEUE**

les « 5 à 7 »

n° 3

CES QUARTIERS DONT ON PARLE

MARIE-CHRISTINE JAILLET

7 NOVEMBRE 2001

Pourquoi parle-t-on autant des quartiers et en les décrivant d'abord comme des lieux à part? Comment sortir des discours enfermant les quartiers en difficulté et occultant les attitudes de rétraction, de mise à distance des classes moyennes qui s'expriment en d'autres lieux de la ville? Comment maintenir dans la ville des lieux accessibles et partageables par tous? Que viennent révéler ces discours et pratiques discriminatoires de la part des autres composantes de la société française, et particulièrement des classes moyennes?

SOMMAIRE

L'homme au travail	4
• Du taylorisme et de l'interdépendance...	4
• ... à l'économie de services	5
De l'homme social à l'individu	8
Que peut produire cette société d'individus comme société ?	10
Quels effets sur la demande sociale de ville ?	13
• Du modèle de la ville organique...	13
• ... à la ville postmoderne	14
Quelles sont les caractéristiques de cette urbanisation ?	14
• Une urbanisation en tache d'huile	14
• Des polarisations sociales	14
• L'éclatement de la centralité	17
Cette ville fragmentée, éclatée, peut-elle encore permettre de faire société ?	18
• La ville qui fait sécession	18
• La ville des réseaux	22
• La ville interstitielle	22
Quelques réflexions et débats à propos de la loi SRU	24
• Du quota de logements sociaux...	24
• ... à la lutte contre l'étalement urbain	25
• et à l'enjeu des démolitions	26
Retour sur les habitants	27
ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES	29

MON exposé s'appuiera sur les travaux que j'ai menés avec Jacques Donzelot autour de la notion de sécession. Je n'entrerai pas dans ce sujet par la ville, mais par la question du travail et de sa transformation, en expliquant en quoi les nouveaux modes d'organisation du travail construisent un individu particulier et en quoi ils ont un impact éventuel sur la demande de cet individu par rapport à la citoyenneté, à l'urbanité et à ce que l'on pourrait appeler « la demande sociale de ville ».

Il existe en effet un rapport entre la transformation de l'économie et la transformation de la ville : la transformation du système productif dans le cadre de la mondialisation des échanges et de la tertiarisation de l'économie ne peut être sans effets sur les économies et les dynamiques urbaines.

Parmi les thématiques analysées par les chercheurs sur ces questions, il y a d'abord celle d'une compétition entre les villes, qui disposent aujourd'hui d'une plus grande autonomie, au point que certains n'hésitent pas à parler de « gouvernement des villes ».

Ensuite, le développement d'activités *high tech*, inscrites dans des logiques spatiales de pôles d'excellence, qui a

pour corollaire un accroissement des inégalités : il y a dans les villes des populations qui ne trouvent pas place aujourd'hui dans cette reconfiguration de l'économie, ce qui a pour effet l'aggravation des polarités sociales et des mécanismes de ségrégation à l'intérieur des agglomérations urbaines et, pour un certain nombre d'agglomérations ou de très grandes villes, une confrontation entre riches et pauvres, sachant que ces pauvres peuvent être, pour une part d'entre eux, employés et actifs au travail – on sait que le phénomène des travailleurs pauvres n'est pas un phénomène uniquement américain ; la catégorie des travailleurs pauvres existe aujourd'hui dans les statistiques françaises.

Enfin, le dernier phénomène qui mobilise les chercheurs, sur lequel je reviendrai, c'est le constat d'un morcellement des territoires urbains dans des villes dont on dit qu'elles deviennent de plus en plus des villes archipelaires. S'intéresser aux effets sur les villes de la recomposition de l'économie, c'est aussi s'intéresser au fait que l'on sort aujourd'hui du régime fordiste d'organisation de l'activité économique ou de l'activité industrielle et d'un mode d'organisation du travail tayloriste. Cela ne veut pas dire pour autant que l'un et l'autre ont totalement disparu, une partie de l'activité

relève encore de ces logiques, mais d'autres modèles, plus en adéquation avec la part prise dans l'économie par le développement des nouvelles technologies (informatique, automatisation, réseau d'information et de communication), se sont développés.

C'est enfin s'intéresser aux effets d'un lien possible entre cette recomposition de l'économie et les comportements, les attitudes des individus dans leur rapport au travail, et par conséquence dans leurs rapports à la ville, à l'urbanité, à la citoyenneté. La question est donc bien : quelle est la demande sociale de ville aujourd'hui et en quoi cette demande sociale de ville pèse-t-elle sur l'organisation de nos villes ? Conduit-elle à une ville de plus en plus éclatée, de plus en plus étalée, à un risque de désolidarisation – ce qui est une autre manière de parler de la sécession ?

L'HOMME AU TRAVAIL

Pour les besoins de la démonstration, je fonctionnerai par archétypes, en assumant le risque de tomber dans la caricature ou la simplification ; car cette démarche permet de repérer de manière plus claire un certain nombre de traits, par opposition de figures.

Du taylorisme et de l'interdépendance...

Dans le monde industriel, l'organisation taylorienne du travail, prédominante, reposait pour les travailleurs sur un triptyque :

- une simplification et une spécialisation des tâches,
- le double principe du respect de l'autorité et de la hiérarchie,
- une interdépendance des individus entre eux à une échelle perceptible par l'individu lui-même. Pour l'illustrer, on peut rappeler ce qu'est le « principe de la chaîne de travail » : chacun exerce une tâche, chaque tâche dépend de la bonne exécution de la tâche par le travailleur précédent. L'ensemble des individus présents sur cette chaîne sont interdépendants les uns des autres pour ce qui est de la réalisation du produit ou de l'objet à produire.

Des chercheurs (sociologues, philosophes) ont montré que cette expérience concrète de l'interdépendance avait un rôle dans le processus même de civilisation. Norbert Élias¹ explique que, lorsque les personnes font le constat qu'elles ont besoin l'une de l'autre – ce qui est l'expérience même de l'interdépendance –, elles aban-

donnent le principe du recours à la violence dans leurs relations, qu'elles soient interpersonnelles ou entre groupes. Norbert Élias a développé cette théorie en analysant le passage des sociétés féodales aux sociétés modernes : quand le seigneur, dans son fief, se rend compte qu'il n'a plus de grains pour nourrir ses paysans alors que le seigneur avec lequel il guerroyait en a, il abandonne la guerre ou la violence pour entrer dans l'ordre de la négociation et de la coopération. Norbert Élias montre donc le rapport entre interdépendance et processus de civilisation. Il est intéressant d'avoir cela à l'esprit alors que se développe aujourd'hui la thématique des incivilités : ces incivilités ne sont-elles pas justement, pour partie, liées à un manque de perception d'une interdépendance entre individus ou groupes ?

Par-delà le rapport entre expérience de l'interdépendance et processus de civilisation, s'impose évidemment le rapport entre ce sentiment d'interdépendance et l'exercice possible d'une solidarité. Le préalable à la solidarité, c'est bien l'expérience de l'interdépendance. On accepte un principe de solidarité quand on a fait le constat de sa nécessité par l'expérience de l'interdépendance.

Une métaphore est souvent utilisée pour rendre compte de ces phénomènes d'interdépendance. Elle est va-

lable pour le monde du travail comme pour la ville : c'est la métaphore organiciste qui décrit la ville comme étant composée de parties fonctionnant comme un tout.

... à l'économie de services

Dans le monde de l'économie actuelle, de l'économie des services, de l'économie tertiaire, une autre organisation du travail construit d'autres références pour les individus, d'autres réflexes, d'autres comportements. Et au triptyque précédent (simplification et spécialisation des tâches, organisation d'un monde du travail sur un double principe de respect et d'autorité de la hiérarchie, interdépendance nécessaire à l'exercice possible d'une solidarité) se substituent trois autres principes :

- une complexification des tâches nécessitant une mise à niveau constante des compétences,
- un principe d'autonomie des individus, c'est-à-dire un modèle d'organisation au travail qui fonctionne moins sur la hiérarchie et l'autorité que sur d'autres principes, en particulier sur des relations de travail entre individus où la légitimité de chacun tient à un principe de compétences qui exige, du même coup, d'en administrer en permanence la preuve,
- un principe d'implication des individus au travail avec une exigence

1. Voir notamment ÉLIAS Norbert, *La Dynamique de l'Occident*, Calman-Lévy, 1996 (rééd.).

constante de la performance, qui se traduit par l'abolition de la distance « psychique » que les individus entretenaient jusque-là par rapport au travail.

Ce changement de références ne peut pas être sans conséquences sur les comportements des individus au travail et hors travail, sur la manière dont ils souhaitent organiser leur espace de vie, et sur la manière dont ils entrent en relation les uns avec les autres.

La complexification des tâches oblige l'individu à réévaluer sans cesse ses compétences. Un des problèmes auquel il est sans cesse confronté, c'est de savoir s'il est assez compétent pour faire ce qui lui est demandé. Comme les techniques et les *process* de travail évoluent beaucoup, une remise à niveau permanente de ses compétences est nécessaire.

Cette complexification des tâches jointe aux principes d'autonomie et d'implication fragilisent les individus. Divers travaux attestent ce processus de fragilisation des individus au travail, notamment une enquête sur les conditions de travail en Europe qui a été conduite auprès de 21 000 salariés de quinze pays de l'Union européenne sur une période de dix ans. Il s'agit d'une enquête relativement lourde qui montre que les nouvelles

technologies et le développement de nouvelles techniques, si elles ont pu libérer l'homme de la pénibilité physique de certaines tâches, ne l'ont pas pour autant libéré du travail, contrairement à ce que l'on avait pu penser. Cette enquête montre même un sentiment, partagé par les travailleurs européens, de dégradation des conditions de travail, alors que l'on a pensé pendant longtemps que l'entrée massive des nouvelles technologies entraînerait une amélioration quasi automatique des conditions de travail.

Certes, il y a une moindre pénibilité physique, mais la complexification des tâches fragilise les individus. Ils ne sont pas sûrs de pouvoir les accomplir et de pouvoir les maîtriser. Ils sont dans une espèce d'incertitude permanente sur leurs compétences.

Un deuxième élément paradoxal concerne la diminution du temps de travail : elle existe et, pour autant, le travail ne pèse pas moins sur les individus ; il y a une intensification du travail, par un rythme plus élevé, des délais plus rigoureux, parfois impérieux. L'enquête montre que si les personnes enquêtées sont plutôt globalement satisfaites de leur travail, parce qu'elles ont plus de responsabilités et un travail plus qualifiant, elles sont fragilisées psychologiquement par l'intensification du travail, voire l'invasion de la sphère privée par le

travail. Le téléphone portable permet d'être joint à tout moment, le week-end, le soir, la nuit... L'ordinateur portable, également, permet de rapporter chez soi le travail non fini au bureau.

Cela se traduit par une montée du stress, par une intensification de la charge mentale de l'homme au travail, avec une plus grande difficulté à se préserver, c'est-à-dire à maintenir une distance entre soi et le travail ; alors que, dans le système tayloriste, malgré la pénibilité physique du travail, il y avait la possibilité pour l'individu de maîtriser sa distance au travail. Aujourd'hui, nous sommes dans des systèmes de travail où le travail « prend la tête » et où il est de plus en plus difficile pour l'individu de se mettre à distance.

À cette pression s'en ajoute une autre qui est liée à l'exigence de la performance. Quand on accepte cette nouvelle figure de l'individu au travail, on comprend qu'elle puisse avoir des effets sur cet individu hors du travail, sur sa demande d'être préservé, d'être sécurisé et donc, sans doute, sur sa « demande de ville ».

Un dernier élément qui participe de cette transformation des modèles, c'est l'amointrissement du mode d'organisation hiérarchique du travail qui organisait des rôles sociaux très

clairs au sein de l'entreprise : le chef, l'agent de maîtrise, l'ouvrier, etc. Aujourd'hui, les modes d'organisation du travail sont plus horizontaux, mais aussi plus contraignants, puisqu'il y a une nécessité pour tout individu de gérer un système de relations plus aléatoire. Il n'est pas structuré par un principe préétabli d'autorité ou de hiérarchie, mais par la reconnaissance d'une autorité qui ne peut s'appuyer que sur la reconnaissance d'une compétence dont il faut administrer la preuve sans cesse, ce qui participe aussi à l'insécurité de l'individu.

Ces nouveaux principes de l'homme au travail produisent fondamentalement des individus insécurisés, d'autant plus insécurisés qu'ils travaillent également dans des contextes économiques incertains, où le fonctionnement même de l'économie produit des incertitudes : menace de la perte d'emploi même si l'on est performant, efficace, efficient, et même si l'entreprise produit de la richesse ; et cela pour des raisons de stratégie mondiale du groupe économique pour lequel on travaille.

DE L'HOMME SOCIAL À L'INDIVIDU

Dans le même temps, les individus sont soumis, au-delà même du travail, à deux injonctions :

- l'injonction à l'autonomie. Cela renvoie à un processus historique de montée de l'individuation. Mais cette exigence, voire cette injonction à l'autonomie, pèse aujourd'hui, y compris dans le champ des politiques sociales. Les dispositifs de lutte contre les exclusions, le RMI, fonctionnent aussi sur cette injonction. Tout individu est sommé d'avoir un projet et, par là, de faire la preuve de son autonomie ;
- l'exigence, qui est une autre forme d'injonction, pour tout individu de réussir sa vie, de s'épanouir, avec le refus des rôles sociaux dévolus, des places dévolues par le poids des traditions familiales.

Ce processus d'individuation produit un individu dont les caractéristiques, pourrait-on dire, ont à voir avec la ville, avec ce qui se passe dans la ville. L'individu a été très longtemps encadré par des systèmes de valeurs explicatifs ou interprétatifs du monde, qu'ils soient de l'ordre du religieux ou des idéologies politiques, qui donnaient du sens à sa vie et d'une certaine manière assignaient à chacun un ou des rôle(s) dans la société. L'individu était inséré dans des groupes or-

ganisés par un principe d'autorité ou de hiérarchie, que ce soit la famille, l'usine, voire le parti ou le syndicat. Enfin, il était établi dans des lieux : le quartier, la commune, le village.

Cela produisait – et je n'en fais pas l'apologie – un individu relativement sécurisé, assuré, disposant d'une place dans la société, certes pas toujours choisie et parfois même pas du tout, souvent dévolue par la tradition ou la simple reproduction de ce qui était. Aujourd'hui, nous sommes dans un tout autre contexte sociétal ; les systèmes qui encadraient les individus se désagrègent et ces derniers se trouvent de plus en plus seuls, abandonnés à eux-mêmes, indécis quant à leur identité, un peu désenchantés.

Néanmoins, dans ce processus, l'individu n'est pas seulement perdant, puisque c'est aussi ce processus qui a favorisé l'autonomie de chacun. C'est bien cette aspiration très largement partagée à l'autonomie qui caractérise le temps présent. Cela signifie que nous n'acceptons plus aujourd'hui le principe d'autorité – et les relations qui en découlent – comme allant de soi, pas plus que nous n'acceptons que notre place dans la société nous soit assignée. Chacun aspire aujourd'hui à être un individu libre, affranchi des contraintes, des tutelles familiales ou communautaires, à être « auteur de sa vie ». C'est cette affirmation

de l'individu comme sujet autonome, maître de son destin, que l'on peut effectivement appeler processus d'individuation. Un processus qui structure fortement aujourd'hui les dynamiques sociales et qui ne peut être sans effets sur les dynamiques sociétales.

Cette liberté et cette autonomie ont un revers ou un « prix à payer » pour l'individu. Dès lors que l'individu est responsable de son sort, il ne peut plus imputer ses échecs aux autres. Il est donc condamné, d'une certaine manière, à être insatisfait, angoissé, puisqu'il ne peut jamais être tout à fait à hauteur de ses désirs. Et, pour reprendre le titre d'un livre d'Alain Ehrenberg², nous sommes aujourd'hui dans une société où il y a une certaine « fatigue à être soi ». La difficulté à se raccrocher à quelque chose et la nécessité d'apprendre à vivre avec ses incertitudes créent un fort sentiment d'insécurité. Aussi, la thématique de la sécurité ou de l'insécurité ne peut se réduire à la seule réponse sécuritaire de la police de proximité ou de la sécurisation des biens, parce qu'elle renvoie à ces processus d'individuation dans une société en mutation.

Ce processus d'individuation, de mon point de vue, se poursuivra. Il est in-

évitable et conduit à une sorte de quête permanente de l'identité. Les individus sont à la recherche d'une identité puisque celle-là leur est de moins en moins donnée, avec un souci permanent – et qui se développe – de trouver ce qui peut nous distinguer les uns des autres au moment où, par ailleurs, la globalisation produit, sinon de l'universalité, au moins de l'indifférenciation. Le paradoxe est là : plus le monde est ouvert, plus les modèles culturels circulent avec une relative indifférenciation des codes, des habitudes, d'un bout à l'autre de la planète, plus le souci de la recherche de la différenciation, de la distinction est permanent. Mais dans ce processus d'individuation, l'individu n'est pas un individu esseulé. Il n'est ni solitaire, ni asocial. C'est un être sociable qui accepte de moins en moins d'être pris dans la pesanteur de relations obligées, gouvernées par la hiérarchie ou l'autorité. Les relations dans lesquelles il s'engage doivent lui apporter une satisfaction. Ce sont donc des relations qui obéissent avant tout au principe de l'électivité, du choix. « Je choisis avec qui je veux entrer en relation. » Du fait de la multiplication des offres relationnelles qui ne dépendent plus de la proximité géographique, de notre plus grande mobilité, géographique et donc sociale, tout individu

2. EHRENBURG Alain, *La Fatigue d'être soi : dépression et société*, Odile Jacob, 1998.

aujourd'hui peut appartenir au même moment, en même temps, à davantage de cercles ou de sphères de socialité. Dans le même temps, une part sans cesse croissante de ces relations se font sans contact direct, en dehors de toute proximité physique, et deviennent des relations immatérielles. Le développement d'une socialité de réseau, qui permet de communiquer, d'échanger, mais sans nécessairement s'engager, est sans doute une tendance lourde dans les sociétés développées. Si les relations sont plus nombreuses, les liens que génèrent ces relations sont aussi infiniment plus ténus.

Que retenir de ces propos? Que nous sommes des individus inscrits dans des systèmes relationnels éclatés, que nous avons de multiples appartenances, de très nombreux liens, mais plus ténus. Que ces relations se constituent d'abord sur un mode électif et que, pour faire image, nous sommes dans des systèmes relationnels où nous pouvons nous brancher en permanence (nous pouvons saisir un nombre infini d'opportunités relationnelles), mais aussi nous débrancher tout aussi facilement, tout aussi rapidement.

QUE PEUT PRODUIRE CETTE SOCIÉTÉ D'INDIVIDUS COMME SOCIÉTÉ ?

Faire société – ce qui n'est pas la même chose que d'avoir des relations sociales –, c'est accepter de vivre ensemble, dans un même espace, partager un même projet et se sentir concerné par le devenir de celles et de ceux dont on partage l'espace; les relations sociales, elles, fonctionnent sur de la similarité, sur le partage des mêmes codes et valeurs. Faire société, c'est avoir la capacité d'intégrer le principe de diversité, de l'altérité. Quand il y a société, c'est bien quand il y a capacité à fabriquer des règles du jeu communes, à fabriquer un « être ensemble » intégrant le « différent ».

Faire société, c'est se donner un dessein collectif et envisager comment peut s'exercer une solidarité entre les membres qui composent cette société. Vivre en société suppose ou impose à tout individu l'intériorisation de contraintes et de codes de conduite qu'il ne peut accepter que s'il en retire un bénéfice pour lui, que s'il a la certitude que la société l'aidera s'il connaît des difficultés, s'il est malade ou s'il perd son travail, que des dispositifs de solidarité s'exerceront à son profit. Ce droit à la solidarité, dès lors qu'il ne peut plus être assuré par la famille, est l'une des di-

mensions essentielles de ce que l'on appelle le contrat social.

Comment peut-on à la fois revendiquer son autonomie – et d'une certaine manière nier les systèmes d'interdépendance – et accepter les contraintes que suppose la vie en société, accepter le principe de solidarité, s'il n'y a pas expérience concrète de l'interdépendance?

C'est, de mon point de vue, une des questions essentielles à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Comment peut-on, dans les sociétés contemporaines, se sentir suffisamment liés les uns aux autres quand on ne se pense plus comme interdépendants les uns des autres mais bien comme autonomes? Comment se sentir concernés par ce qui arrive à ces autres, dès lors qu'ils relèvent de la figure de l'altérité? Comment accepter que cela nous « coûte », non pas seulement financièrement, mais par l'effort de la rencontre?

Sommes-nous encore prêts à accepter le principe de l'exercice d'une solidarité politique et non pas compassionnelle ou charitable, et au bénéfice de qui? les siens, ceux qui nous ressemblent, ceux que je reconnais comme miens, ou l'autre, les autres?

La solidarité à l'égard des siens n'a pas diminué, bien au contraire. La

solidarité intergénérationnelle au sein des familles reste très forte et s'exerce aujourd'hui dans les deux sens: des enfants vers les parents quand ceux-ci sont confrontés au grand âge, mais également des parents vers les enfants, voire des grands-parents vers les petits-enfants, en raison de la richesse relative des retraités actuels et, a contrario, de la relative précarité des jeunes adultes, du fait de la transformation des modalités d'entrée dans la vie active. Cette solidarité intrafamiliale non seulement n'a pas diminué, mais elle s'est renforcée précisément parce qu'elle s'applique aux siens: elle n'est donc ni discutée ni discutable.

De même, l'exercice de la solidarité au bénéfice de ceux qui connaissent la misère, qui sont confrontés à la guerre, aux catastrophes ne diminue pas. En témoigne le succès rappelé des collectes organisées par les ONG, les organisations caritatives ou humanitaires. Mais il faut être clair: cette solidarité s'exerce au bénéfice de populations éloignées, y compris géographiquement, de populations avec lesquelles on n'a pas à vivre ou à partager le même espace et les mêmes services. On est là dans le registre de la générosité et d'une forme de solidarité d'ordre compassionnel.

Par contre, et c'est sans doute pour l'avenir des sociétés contemporaines

une question névralgique, le principe de la solidarité politique commence à se fragiliser. On voit apparaître un risque de désolidarisation dès lors que ce principe de solidarité doit s'appliquer à celles et à ceux de nos voisins qui incarnent non pas le proche, le semblable, mais précisément la figure de l'autre dans sa plus grande différence de condition, de culture, d'origine..., avec lequel il faut partager l'espace, cohabiter.

On observe aujourd'hui des comportements de mise à distance des autres, de refus de leur proximité dans le logement, de refus de leur présence dans les écoles, parce que ces autres produiraient de la disqualification: on les soupçonne de se faire assister, c'est-à-dire de n'avoir pas consenti l'effort requis pour se hisser à la hauteur de l'exigence d'autonomie.

C'est, évidemment, le plus souvent à l'encontre des immigrés et/ou des pauvres que ces attitudes et ces discours se manifestent. Ceux-là sont toujours décrits comme s'ils incarnaient une différence irréductible avec laquelle il n'y a pas d'accommodement possible, comme s'ils étaient irrémédiablement l'autre, l'étranger à soi. Or, pour entrer en relation avec quelqu'un, il faut aussi être persuadé qu'il est un peu comme soi, il faut le reconnaître comme proche, semblable, et cela demande un effort tant

qu'il existe une différence sociale de condition ou de culture.

Pour expliquer cette différence entre solidarité compassionnelle et solidarité politique, ce qui se passe à Toulouse actuellement est tout à fait symptomatique. Après l'explosion de l'usine chimique AZF, le 21 septembre 2001, sous le coup de l'émotion, une solidarité compassionnelle a fonctionné de manière très efficace, avec des propositions d'hébergement, d'accueil, dans l'urgence, face à la détresse. Un mois après, sachant par ailleurs que les quartiers les plus touchés par les effets de l'explosion sont les quartiers populaires d'habitat social qui forment approximativement le périmètre du grand projet de ville (Le Mirail), on a pris conscience qu'il allait falloir reloger les populations de ces quartiers. Mais elles ont une « figure », une « couleur ». Cela interroge la capacité d'une agglomération à développer effectivement une solidarité en mobilisant du logement social, public ou privé. Et que voit-on? De la rétraction quand il s'agit de passer de l'ordre d'une solidarité émotionnelle face à un événement dramatique à une solidarité où il s'agit d'organiser un relogement qui durera.

C'est pour cela que je différencie la solidarité compassionnelle, dont le ressort est l'émotion, d'une solidarité qui suppose une vision de la société ouverte et intégrant la différence.

QUELS EFFETS SUR LA DEMANDE SOCIALE DE VILLE ?

La ville, en tant que phénomène sociospatial, a résulté de deux processus qui ont été intimement liés: l'intégration économique et sociale des populations qui s'y sont agglomérées et leur incorporation à la cité. La ville a été historiquement le creuset d'une manière de faire société.

C'est cette fonction qui est menacée aujourd'hui, par un double éclatement qui trouve son origine dans la dissociation entre intégration sociale et incorporation urbaine. La ville aujourd'hui ne fait pas société, ou elle ne le fait plus de la même manière. Dire cela suppose de revenir très rapidement sur le passage du modèle de la ville organique, produit de l'industrialisation, à la ville postmoderne que l'on connaît aujourd'hui.

Du modèle de la ville organique...

Qu'est-ce qui caractérise ce modèle de la ville organique? C'est d'abord la densité. C'est ensuite la nécessaire cohabitation des groupes sociaux, du fait d'une mobilité limitée. Enfin, c'est le modèle de l'interdépendance.

On retrouve la métaphore de l'organicit , avec le mod le centre – p ri-

ph rie, la p riph rie  tant g n ralement d pendante du centre et la centralit  rep rable symboliquement, unifi e et fr quent e tr s largement. Cette ville  tait  galement s gr g e, avec ses quartiers bourgeois et ses quartiers populaires. Il y avait n anmoins une interd pendance de ces quartiers, en particulier parce que ce qui constituait cette ville organique  tait son offre d'un espace partageable, l'espace public, qui permettait   une soci t  de se repr senter dans sa diversit  et dans son unit . L'espace public consid r  comme une sc ne, au sens th  tral du terme, permettait   la soci t  de se donner   voir dans sa diversit , mais aussi dans son unit .

Ce jeu des interactions dans l'espace public, qui passe par le regard, par une gestuelle, permet que se fabrique de la soci t : il y a le constat de ce qui nous diff rencie, mais aussi celui d'une commune appartenance. Mich le Manceaux a montr  que les grands boulevards de Paris  taient,   la fin du XIX^e si cle et au d but du XX^e si cle, ce lieu o  bourgeois et ouvriers se toisaient, o  il  tait de l'ordre de la dignit  de l'ouvrier d' tre bien habill  et de venir se « froter » avec le bourgeois.

Cette exp rience du grand boulevard comme lieu de mise en sc ne de la diversit  mais aussi d'une commune appartenance a   voir avec le faire-soci t  dans la ville

... à la ville postmoderne

Par opposition, la ville d'aujourd'hui, que l'on qualifie de « fragmentée » ne relève plus, par un certain nombre de ses traits, du modèle de la ville organique. Mais il n'existe bien évidemment pas de modèle pur. Toutes les villes ont des traits qui relèvent à la fois du modèle organique et du modèle de la fragmentation.

On éprouve d'abord une extrême difficulté à nommer aujourd'hui le fait urbain. L'urbanisation et le mode de vie urbain se sont très largement étendus, diffusés au sein de la société, mais la ville, dans sa forme classique et historique, ne s'est pas renforcée avec ce développement de l'urbanisation. D'une certaine manière, elle s'est même délitée, parce que l'urbanisation se fait selon d'autres modèles, d'autres processus. Les formes de l'urbain ont rompu avec la conformation dense, ramassée et unicentrique qu'évoque le mot même de « ville », supplanté par des termes comme « agglomération », « métropole », « conurbation », voire « région urbaine » qui rendent bien compte de l'extension de l'urbanisation sans pour autant parvenir à qualifier la forme qu'elle prend.

Les termes utilisés actuellement pour donner une représentation métaphorique de la ville parlent de villes « multipolaires », de villes « fragmentées »,

« éclatées », de villes « en miettes », de villes « archipels », de villes « alvéolaires » ou « mosaïques ». Tous ces qualificatifs mettent l'accent sur la perte d'unicité de la ville et d'un système organisé par une logique concentrique centre – périphérie. L'urbanisation se fait sous forme de suburbanisation, d'exurbanisation, avec une aggravation des polarisations sociales.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE CETTE URBANISATION ?

Une urbanisation en tache d'huile

Premier constat : les banlieues ne sont plus la marge de la ville. Elles constituent une forme spécifique d'urbanité qui s'appuie sur l'extrême mobilité de chacun. Cela permet de s'affranchir des contraintes de la proximité, de la cohabitation, et facilite l'adoption de comportements résidentiels affinitaires. Chacun peut aujourd'hui choisir d'aller habiter là où il veut avec qui il veut. La mobilité, avec le développement de la voiture, permet de penser son installation sur un principe de libre choix, d'autonomie et d'électivité.

Des polarisations sociales

La deuxième caractéristique est l'aggravation des polarisations sociales,

processus complexe qui doit s'analyser à l'échelle de la région ou de l'agglomération urbaine où peuvent s'organiser, par secteur, des spécialisations sociales très fortes, généralement générées par la spécificité des pôles d'emplois. Mais il faut aussi aller jusqu'à des échelles infracommunales où la juxtaposition de lotissements, par exemple, peut organiser une véritable mosaïque sociale.

La réactivation de la thématique de la mixité sociale dans les politiques publiques témoigne de cette polarisation sociale. Et, de ce point de vue, l'image de l'archipel ou de la ville archipellaire est assez juste parce qu'on est bien dans un système urbain qui s'organise sur un principe d'appariement de plus en plus sélectif et électif des individus ou des groupes sociaux, qui conduit à une sorte de juxtaposition dans l'espace de groupes non reliés les uns avec les autres, sauf par un certain nombre de réseaux de communication. Cette métaphore de l'archipel est assez pertinente puisqu'elle fait référence à un espace composé de plusieurs îles, chaque île pouvant, d'une manière volontaire ou non, être un lieu de l'entre-soi. Entre ces îles, dans l'archipel, s'étendrait une sorte de tissu conjonctif, sans qualité particulière, sinon celle d'assurer simplement les déplacements.

Mais il y a des entre-soi choisis et d'autres qui ne le sont pas, comme les

quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Et cette aggravation de la polarisation sociale est notamment incarnée par l'émergence des quartiers dits en crise.

On a généralement analysé d'un côté le phénomène des quartiers en crise, comme un phénomène autonome, et de l'autre celui de la suburbanisation, de l'exurbanisation, de la périurbanisation. Pourtant, ce qui caractérise la ville, dans ce processus de fragmentation, c'est bien ce double éclatement qui trouve son origine dans la dissociation entre intégration sociale et incorporation urbaine.

On pourrait caractériser le phénomène des quartiers par cette dissociation : il y a incorporation à la ville ou à l'urbain des populations qui y vivent mais sans intégration économique et sociale. La nature du problème de ces quartiers n'est pas seulement d'ordre urbanistique : enclavement, sous-équipement ou inadéquation de l'habitat. Ce qui fait problème tient davantage aux conditions de vie des populations qui y résident et à la place qui leur est dévolue.

Pourtant, cet éclatement de la ville ne se manifeste pas simplement par le phénomène d'implosion des quartiers. Il se manifeste aussi par une explosion qui se lit précisément dans le déversement des couches moyennes

dans les territoires qui entourent la ville.

Le ressort premier de cet étalement urbain tient à la volonté des classes moyennes de rechercher de meilleures conditions d'habitat, un cadre de vie et un environnement plus adaptés à leurs exigences. Ce mouvement prend appui sur le rejet de la ville, de plus en plus perçue comme encombrée, bruyante, polluée, exigeant des accommodements à la présence des autres. Avec la généralisation de la voiture individuelle, chacun a la possibilité de se soustraire aux contraintes de localisation et de choisir son lieu de résidence. Il est donc désormais non seulement possible de s'éloigner, mais facile de le faire. Face à la montée des « périls urbains », l'installation dans les espaces de la périphérie prend appui sur la référence rassurante à la communauté villageoise. Et l'urbanisation, telle qu'elle se développe aujourd'hui, s'organise sur un mode extensif, alvéolaire et selon un double principe : électif et de commodité d'usage. Chacun peut y organiser en toute autonomie son espace privé, mettre les siens à l'abri des périls et des incertitudes tout en maîtrisant en permanence sa distance aux autres. On peut choisir de se lier ou non, et on peut choisir de se lier avec qui l'on veut.

On ne peut donc pas contester qu'il y a là coïncidence entre une forme d'or-

ganisation de l'espace urbain et des groupes sociaux, et leur mode de vie et les valeurs d'autonomie qui l'organisent. Les périurbains sont des urbains qui se refusent à être des citadins. Or, l'expérience de la citadinité, c'est aussi ou d'abord l'expérience de l'altérité.

Pourtant, ces périurbains ne sont pas des « êtres asociaux ». Ils sont socialisés, intégrés dans des réseaux, ils ont la conviction d'habiter dans un espace fonctionnel adapté à leurs exigences, mais ils savent aussi que les modalités de peuplement de ces espaces les protègent de la proximité de populations pauvres ou immigrées avec lesquelles ils ne veulent pas voisiner, ni dans l'habitat, ni dans les écoles, ni dans les associations.

L'existence des quartiers défavorisés et l'étalement urbain sont deux phénomènes généralement décrits indépendamment l'un de l'autre, comme s'ils étaient étrangers l'un à l'autre. Or, de mon point de vue, ils ne prennent sens que l'un par rapport à l'autre, ils se répondent et s'alimentent. On pourrait même dire qu'ils entretiennent l'un avec l'autre un rapport névralgique et qu'à la relégation dans les espaces de la défaveur de ceux qu'on ne veut pas voir dans sa proximité répond précisément la volonté des autres de se tenir à distance de ces lieux et du déclassement social qu'ils incarnent.

En d'autres termes, plus la pauvreté, plus l'exclusion se territorialisent dans la ville par poches, par enclaves, par ghettos, par quartiers... – peu importe –, plus vive est la peur de l'insécurité et du risque social. La tentation est alors de se mettre à bonne distance, de se clore pour se protéger de la menace ou d'une disqualification par effet de contamination.

Je reviens à l'exemple de Toulouse. Les populations du Mirail sont décrites de la même manière qu'un virus, comme quelque chose qui peut se diffuser et venir contaminer l'environnement. Une anecdote illustre ce discours de la diffusion de populations décrites sur le registre de la figure du « barbare », de celui qui vient menacer la sécurité, pas seulement celle des biens, dont la proximité générerait de la disqualification sociale. En décembre 1998, le quartier de La Reynerie à Toulouse a connu des violences urbaines, un phénomène presque d'une grande banalité. Mais il est intéressant de noter que le préfet du Lot a dû faire passer, dans *La Dépêche du Midi*, un communiqué de presse pour démentir la rumeur qui circulait à Cahors et qui annonçait un quasi-débarquement sur le quai de la gare, avec valises, des gens du Mirail, à reloger. C'était l'image de l'envahissement, de la contamination, etc. On entend aujourd'hui, à Toulouse, après l'explosion de l'usine chimique AZF,

une fois l'émotion retombée, le même discours à l'encontre des populations à reloger du Mirail et des quartiers avoisinants.

L'éclatement de la centralité

La troisième caractéristique des évolutions de la ville concerne sa centralité. Quand on regarde comment fonctionnent aujourd'hui les agglomérations, on constate qu'il y a une recomposition de la centralité, qu'il peut y avoir des centralités commerciales à partir desquelles se reconstituent, par exemple, d'autres formes de centralités de loisirs. Nous sommes dans un système où l'espace central n'est plus partagé ou partageable par tous : quand on vit dans un secteur de l'agglomération, on va faire ses courses, on consomme ses loisirs dans une centralité qui n'est plus accessible à d'autres parce qu'eux aussi ont à portée de leur voiture une autre centralité. Il n'y a donc plus de centralité unifiée, mais un éclatement de la centralité qui participe aussi à cette fragmentation de la ville.

Dans le même temps, se développe un phénomène de rétraction de l'espace public qui se manifeste par différents processus. D'abord, l'espace public est de plus en plus soumis à une demande d'esthétisation, mais aussi à une demande de privatisation, ou tout du moins d'exclusion de cer-

taines populations de la fréquentation de ces espaces. L'exemple le plus connu, ce sont les arrêtés anti-mendicité. On peut également citer les grands centres commerciaux qui sont des espaces de statut privé qui assurement de fait des fonctions d'espace public. Mais, la gestion de ces centres commerciaux relevant du droit privé, à tout moment peuvent être édictées des règles qui conduisent à exclure certaines populations (les jeunes par exemple) de ces espaces. Ainsi, l'accès à cet espace public ne sera plus garanti.

Enfin, on constate aujourd'hui une obsolescence du modèle centre – périphérie. L'unicité organique de la ville disparaît au profit d'un système de morcellement. Dans une agglomération, des secteurs peuvent être autonomes, voire revendiquer leur autonomie politique. À Toulouse, par exemple, plusieurs communautés d'agglomérations existent. Il n'y a donc pas un système de communauté d'agglomération unique, ce qui est bien la traduction politique d'un système qui ne fonctionne plus sur un modèle centre – périphérie où la périphérie et ses populations sont dépendantes de la ville centre qui, seule, dispose d'un certain nombre d'agréments et d'aménités.

CETTE VILLE FRAGMENTÉE, ÉCLATÉE, PEUT-ELLE ENCORE PERMETTRE DE FAIRE SOCIÉTÉ ?

De nouveaux enjeux pèsent sur la ville qui, dans un temps de profonde mutation des sociétés, est à la fois le lieu d'affrontement entre des logiques économiques et sociales, mais aussi le lieu d'une demande de plus en plus forte de réassurance et de sécurisation de la part de groupes sociaux ou d'individus par ailleurs vulnérabilisés. On peut se demander si la ville permet encore de faire société.

La ville qui fait sécession

La première position, celle que je défends avec Jacques Donzelot, apporterait plutôt une réponse négative. Nous pensons qu'il y a un risque de désolidarisation et nous mettons l'accent sur les menaces ou les risques de dislocation de l'être ensemble. C'est la fuite des nantis qui se mettent à distance de la contamination des pauvres et la constitution de logiques de l'entre-soi, qui se lovent dans les archipels de bonne notoriété sur un principe électif, ou qui se réfugient dans les zones urbaines les plus disqualifiées. En effet, nous pensons que, quel que soit le lieu, électif ou de relégation, l'attitude des groupes sociaux qui occupent ces archipels est d'évincer tout ce qui a un rapport avec l'altérité.

Pour l'illustrer, on peut citer l'exemple fréquent du refus de l'installation de logements HLM. Quand le projet surgit, il provoque des pétitions, suscite la création d'associations et se traduit souvent par l'abandon de ce même projet. Les arguments utilisés pour refuser ces logements renvoient à ce risque de contamination : la baisse de la valeur de son bien, le refus d'avoir à cohabiter avec des individus qui sont décrits par leurs différences et dont la proximité aurait pour effet de faire baisser le niveau ou la qualité de l'école. Compte tenu de l'insécurisation des individus dont j'ai parlé précédemment, l'enjeu de la réussite scolaire est de plus en plus fort. Il y a une cristallisation des classes moyennes sur la question de la réussite scolaire, qui n'est pas nouvelle, mais qui s'est renforcée depuis quelques années.

Cette volonté d'exclure les autres me semble être d'une autre nature quand, dans certains quartiers – ceux que les plus aisés veulent fuir –, se développent des attitudes qui relèvent apparemment de la sécession. Ces attitudes apparaissent comme une réponse au message que les populations de ces quartiers reçoivent sans discontinuer depuis plusieurs années, à savoir : « Il n'y a pas place pour vous. »

Sur les terrains que j'observe, ces phénomènes de repli « communautaire »

existent, mais de manière très ténue. Globalement, l'aspiration à être dans la société et à une place de choix reste très forte.

C'est d'ailleurs pour cela que le terme « ghetto » me gêne. Il porte l'idée d'espaces hors droit, l'idée d'un abandon par la puissance publique de toute intervention dans ces lieux, l'idée d'une délégation de ces lieux à ceux qui y vivent. Je crois que ce n'est pas juste.

Ces quartiers relèvent de la logique de l'entre-soi simplement parce qu'il y a des processus d'homogénéisation sociale par tri des populations : toutes celles qui ne sont pas acceptées sur le marché du logement aux différents niveaux finissent là. Le terme « relégation » employé par Jean-Marie Delarue dans le titre de son rapport *Les Banlieues en difficulté : la relégation s'avère*, de ce point de vue, juste : ce qui rend l'expérience des familles insupportable, c'est le sentiment d'être piégées. Ce n'est pas seulement d'être là, si l'on peut en partir un jour, c'est de devoir y rester.

Par ailleurs, il faut relativiser ce processus d'homogénéisation dans certains quartiers. Quand on travaille finement sur un certain nombre de quartiers de la géographie prioritaire, on constate qu'il y a à la fois des gens qui y habitent « par relégation », qui sont là sans l'avoir choisi, et d'autres

qui continuent d'y passer: le phénomène de transit joue encore. Selon les quartiers, c'est un phénomène plus ou moins important. Certains connaissent toujours une relative diversité sociale, d'autres même sont désirés par des ménages qui ont des stratégies résidentielles d'installation dans les quartiers pour se rapprocher de leur famille.

Enfin, si je conteste l'usage du mot «ghetto», c'est que je ne crois pas, y compris dans les situations les plus difficiles, qu'on soit pour autant dans des territoires du hors droit qui seraient explicitement ou implicitement concédés, où l'on pourrait s'exonérer de toute responsabilité de ce qui se passe. Il y a au plus des processus de ghettoïsation, au sens de processus d'homogénéisation sociale, voire d'homogénéisation ethnique.

Les autres archipels sont, eux, des archipels désirés qui résultent d'une stratégie sociale délibérée. Dans les quartiers de la géographie prioritaire, on est dans un archipel qui s'est construit par défaut.

Aussi, je réserverai le terme de sécession aux classes moyennes, avec toute l'ambiguïté du terme d'ailleurs. Qui sont les classes moyennes? Différents travaux de la fin des années soixante-dix montraient qu'elles occupaient

professionnellement des positions, des fonctions extrêmement différentes, mais que ce qui les unifiait – et permettait de parler de classes moyennes –, c'était précisément leurs modes de vie et leurs positions dans l'urbain. Ce qui les caractérisait, notamment, c'était qu'elles avaient un projet sur la ville, qu'elles aspiraient à gérer la ville. Elles ont donc une responsabilité particulière par rapport à la question de la désolidarisation.

Si la situation des villes françaises n'est pas comparable aux *gated communities* américaines, il existe cependant des «entre-soi sociétaux» et une gestuelle de la sécession, avec la contestation, par exemple, de la destination des impôts locaux au bénéfice des populations des quartiers de la géographie prioritaire. Le Conseil national des villes (CNV) a produit il y a quelques années un rapport – et ce sont les maires qui s'exprimaient – sur la difficulté que rencontraient les communes à faire valoir le principe de discrimination positive. Il leur était sans cesse renvoyé le fait que l'on faisait toujours pour «les mêmes», les «assistés», sans réelle efficacité.

Ce discours de l'assisté est un discours que portent les classes moyennes parce que, d'une certaine manière, elles ont fait l'effort de répondre à l'injonction de l'autonomie, alors que

d'autres populations ne feraient pas cet effort, ne se soumettraient pas aux nouvelles règles du jeu social. Ce soupçon de l'assisté resurgit avec d'autant plus de force dans un contexte d'embellie du marché du travail, alors que, dans la période de montée du chômage, tous les individus, y compris les classes moyennes, faisaient l'expérience du chômage à travers leurs propres enfants ou leur famille. Le chômeur était un proche et une victime de la crise. Quand on écoute le discours actuel, on voit qu'il y a un glissement, ténu, mais réel, de la rhétorique de la victime à celle de l'assisté. Dans le discours de l'assistance, il y a bien le déni de l'autonomie, alors que nous sommes dans une société qui survalorise l'autonomie, le projet...

Nous sommes cependant loin du phénomène des *gated communities*, mais plutôt dans l'ordre de l'implicite. On ne peut, en France, à la différence des États-Unis, s'installer, décider d'un périmètre pour vivre entre soi, édicter des règles et se soustraire à la solidarité vis-à-vis des populations que l'on ne veut pas voir. Il n'est pas imaginable d'instaurer en France un principe de sécession, d'autonomie politique.

Toutefois, certains mécanismes ont une grande efficacité sociale en matière de tri de la population: un plan d'occupation des sols (POS)³, par exemple, avec un bon coefficient des sols.

Quand un maire, dans une telle commune, a un projet de diversification de la population et fait venir un opérateur HLM, l'intrusion supposée de ceux que l'on avait voulu tenir à distance de son espace paraît insupportable. Surgissent alors des attitudes et des discours qui ont à voir avec la sécession. Pourquoi ce terme de «sécession»? Le terme «ségrégation» ne nous paraît pas rendre compte du risque de désolidarisation. La ville est socialement ségréguée, c'est un mécanisme constitutif des sociétés modernes qui n'est pas d'emblée antinomique du faire-société, tant qu'il y a dans la ville des lieux, des moments, des opportunités de se rencontrer, de faire ensemble. Mais dans une ville où les individus ne se sentent plus interdépendants les uns des autres, quand *a fortiori* il n'y a plus d'occasions d'interaction concrète, de rencontre de l'autre, ou de la figure de l'autre dans sa différence, le risque est d'une autre nature: c'est bien ce que vient signifier la notion de sécession.

3. Le plan d'occupation des sols (POS) a été remplacé par le plan local d'urbanisme (PLU) dans la loi Solidarité et renouvellement urbains.

La figure la plus aboutie de la sécession, surtout lorsqu'elle affirme son autonomie politique, est effectivement la *gated community*, qui est un entre-soi social, sociétal et politique : « Je m'abstrais du territoire, je suis une communauté autonome. » C'est un phénomène qui se développe aujourd'hui aux États-Unis.

La ville des réseaux

Un autre discours sur la ville fragmentée met l'accent non pas sur l'archipel, l'entre-soi et le risque de désolidarisation, mais sur les opportunités qu'offre aux citoyens la ville fragmentée, parce qu'elle est parcourue de réseaux informels ou matériels, comme les voies de communication, qui permettent aux personnes et aux informations de circuler. La ville est alors décrite comme la ville des flux, représentée comme un lieu ressources qui donne à chacun la possibilité de tisser ses propres parcours et usages, sur un principe électif, en toute liberté, en référence à son seul désir. C'est la ville de l'interconnexion, qui organise l'interdépendance par effet de branchement et non par proximité géographique. Elle n'est bien sûr pas incompatible avec l'individuation, puisque chacun a le pouvoir de se brancher et de se débrancher en permanence, de s'inscrire dans les flux ou de se mettre en retrait. Il importe donc peu que la ville soit fragmentée, compartimen-

tée, organisée physiquement en archipels : elle est unifiée par les usages qu'en font les citoyens mobiles.

C'est ce que l'on appelle la ville émergente, informationnelle, communicationnelle. Une ville où foisonne le tissu des relations interindividuelles et qui produit de nouvelles formes de socialité. Cette ville a-t-elle la capacité d'intégrer des formes d'altérité ? Une question qui n'a pas de sens pour certains, puisque nous sommes dans des sociétés où la mise en relation avec l'autre dans sa différence se fait par écran interposé, qu'il n'y a plus nécessité d'une interaction physique, qu'il n'y a pas de nécessité de se confronter de visu à l'autre et à sa différence.

Mais la connaissance, y compris de l'intimité de ceux qui vivent dans les quartiers, peut-elle se dispenser de l'interaction physique, du frottement ? Je ne le pense pas et, dans les travaux que je mène, j'ai plutôt tendance à dire que ça ne produit pas les mêmes effets. Mais la question reste ouverte.

La ville interstitielle

La dernière position est une troisième figure interprétative de la ville fragmentée, développée par certains anthropologues urbains : celle de la ville interstitielle. La ville fragmentée produit des interstices, des intervalles entre archipels, c'est-à-dire des es-

paces peu investis, en partie ou temporairement délaissés, qui autorisent le développement d'autres modes de vie. Ainsi coexisteraient dans la ville des groupes sociaux dont les modes de vie et les fonctionnements seraient cloisonnés, dont la coprésence ne produirait ni effet de menace ni effet de fuite, à la différence de ce que j'ai décrit sur le premier pôle.

Mais cette coprésence n'est-elle pas rendue possible parce que certains de ces groupes sociaux sont invisibles aux autres ? Quand un de ces groupes qui utilisent ces interstices devient trop visible dans la ville, est-il toujours supporté ? N'y a-t-il pas tolérance ou acceptation de la différence simplement parce qu'elle a une forme d'invisibilité ?

Sur ce domaine, je renvoie aux travaux du sociologue Alain Tarrus⁴ qui explique ce fonctionnement de la ville interstitielle, ou des interstices dans la ville, à propos de Perpignan. Alain Tarrus montre comment des populations extrêmement diverses – des jeunes de Perpignan en difficulté, des gens qui sont sur les routes migratoires entre le Maghreb et le nord de l'Europe, les routards, etc. – peuvent se regrouper dans certains lieux

pour s'abriter, trouver de l'information, etc. L'exemple de Perpignan est assez intéressant sur cette question de la visibilité ou de l'invisibilité, parce que c'est une ville qui a pris régulièrement des arrêtés anti-mendicité. Cela signifie qu'il y a une montée de l'intolérance quand ces groupes deviennent trop visibles dans la ville, et que d'autres groupes sociaux demandent qu'on les éjecte. Si ce fonctionnement d'interstice est une réalité, peut-on le trouver dans toutes les villes et, pour qu'il fonctionne, n'exige-t-il pas une relative invisibilité du groupe ?

Il n'existe pas de modèle pur d'une ville organique ou d'une ville fragmentée. Toutes les villes ont des traits qui participent de ces deux grands éléments. De la même manière, on peut trouver des éléments qui abondent l'une ou l'autre des figures interprétatives de la ville fragmentée : celle d'une ville qui fait sécession, celle d'une ville où la fragmentation offre des opportunités aux individus autonomes et celle d'une ville interstitielle.

On ne peut donc pas trancher entre ces trois figures interprétatives. L'on donnera plus ou moins d'importance à l'une ou à l'autre selon la nature de l'enjeu qui nous occupe. Si l'enjeu

4. Voir, entre autres, MISSAOU Lamia, TARRUS Alain (coll.), *Les Nouveaux Cosmopolitismes : mobilités, identités, territoires*, Éditions de l'Aube, coll. « Monde en cours », 2000.

principal ou premier est la question du faire société, c'est-à-dire la capacité de la ville à continuer à développer des dispositifs de solidarité politique, alors certains gestes qui participent de la sécession inquiètent. Mais si, scientifiquement, l'enjeu premier est de comprendre comment se reconstituent des socialités, la fragmentation peut ne pas être un problème.

QUELQUES RÉFLEXIONS ET DÉBATS À PROPOS DE LA LOI SRU

Du quota de logements sociaux...

Si l'obligation, inscrite dans la loi Solidarité et renouvellement urbains, d'avoir dans toute agglomération ou toute commune 20 % de logements sociaux permet de mettre un certain nombre de questions en débat, c'est bien et important, mais j'ai quelques réserves.

D'abord, un certain nombre d'élus vont vite comprendre que construire du logement social n'est pas dangereux dès lors qu'on en maîtrise le peuplement.

Ensuite, certaines communes vont comprendre l'intérêt du logement locatif pour introduire de la diversification. Dans la périphérie des agglomé-

rations, les communes font de l'accession à la propriété depuis vingt ans et continuent à en faire, mais il arrive un moment où le territoire est complètement urbanisé. Avant qu'il n'y ait un phénomène générationnel qui permette la diversification par vente des maisons, il faut du temps. Pour diversifier, certaines communes ont donc compris qu'il leur faut du locatif; cela répond en outre à une demande locale des jeunes qui cherchent à décohabiter tout en restant sur place.

Certains maires comprendront donc alors que l'obligation des 20 % est d'une certaine manière une chance. Le problème, c'est d'en contrôler le peuplement, et ils ont pour le faire certaines ressources (dont un droit de réservation). L'enjeu est de savoir si l'État aura encore son mot à dire dans l'attribution de ces logements.

Le problème de la loi SRU, c'est qu'elle procède d'une vision obsolète de l'État, comme si le préfet avait encore un quelconque pouvoir d'autorité pour imposer à un maire un certain nombre de décisions. La décentralisation, sur le terrain, a produit un État dont le représentant, le préfet, a à agir avec les élus comme partenaires. Comment celui-ci peut-il à la fois traiter d'égal à égal avec eux dans certaines politiques contractuelles et, par ailleurs, jouer vis-à-vis des mêmes d'un principe d'autorité?

Un préfet est dans un jeu de négociation avec des élus qui ont la possibilité de faire appel à l'arbitrage ministériel contre une position qu'il aurait prise. Le préfet doit donc organiser sa position à partir d'une analyse stratégique du rapport de forces avec les élus. Je pense qu'il n'est pas aujourd'hui dans un rapport qui lui permette de tenir ce type de position, sauf si un ministre et un gouvernement le soutiennent politiquement.

Mais revenons aux principes de la loi SRU. Ils sont bons, y compris dans leur philosophie et principes opératoires. Cette loi est-elle pour autant réaliste? Je ne le pense pas.

... à la lutte contre l'étalement urbain

Une autre des raisons qui fait que la loi SRU n'est pas réaliste tient à l'analyse qu'elle fait de la lutte contre l'étalement: on ne peut pas affirmer qu'on ne veut plus d'étalement sans s'interroger sur la demande sociale d'«étalement». Qu'est-ce qui peut convaincre une famille de classe moyenne aujourd'hui de ne pas aller s'installer à trente ou quarante kilomètres? Sans doute pas la question du coût écologique de son installation. Pas davantage celle de son coût financier. Toutes les enquêtes montrent que les gens font quarante kilomètres par jour en voiture, ont deux

voitures, voire trois, et que c'est tellement intégré au mode de vie que «ça ne pèse pas» sur le budget (alors que l'usage d'un véhicule privé coûte plus de 6 000 euros par an), ou plus exactement que c'est un coût nécessaire au mode de vie, intégré donc.

À ce propos, une expérience intéressante a été conduite dans l'agglomération rennaise. Cette question de l'étalement, de l'exurbanisation, a été mise en débat dans un district où il y a véritablement construction politique d'une agglomération, d'une solidarité à l'échelle de l'agglomération. L'argumentaire développé pour limiter l'étalement urbain a porté sur le niveau d'équipement et de service urbain: celui qui part à quarante kilomètres ne peut trouver la même qualité de service. Cet argument peut être entendu et permettre de revenir sur certains comportements. Il faudrait également mettre en discussion ces attitudes du rejet du refus de l'éviction qui poussent à s'éloigner dans des espaces préservés des populations dont on craint le frottement. Mais comment faire entendre raison, d'une certaine manière, à des personnes qui ne veulent plus assumer la moindre contrainte parce qu'elles subissent par ailleurs trop de tension dans leur emploi?

Nous avons récolté une centaine d'entretiens approfondis auprès de mé-

nages périurbains qui disent souvent : « Je ne veux pas de contrainte. Je suis maître de mes relations, j'organise mes déplacements, mon mode de vie, à partir de moi, de mon désir. » Cette rhétorique est développée à l'échelle de la famille pour chaque membre. Les moyens de l'autonomie sont en effet accordés à tous ses membres : l'homme et la femme, mais aussi les enfants à qui il faut assurer la mobilité : le vélo quand ils sont petits, la mobylette après et enfin la voiture. L'espace de la maison s'organise également sur ce principe de l'autonomie : que chacun puisse faire ce qu'il veut.

Comment des individus peuvent-ils alors accepter d'être dans un système de contraintes un peu collectives, de règles du jeu qui fassent société ? C'est un débat bien difficile.

et à l'enjeu des démolitions

L'enjeu de la démolition ne peut s'analyser dans l'abstrait, indépendamment des sites. S'il y a démolition, compte tenu de ce qu'est la situation du logement social en France aujourd'hui, il faut qu'il y ait *a minima* reconstruction de ce qu'on démolit. On ne peut pas aujourd'hui supprimer du parc social.

Prenons l'exemple de Toulouse. L'explosion de l'usine AZF en septembre 2001, en soulevant les toits et

en arrachant les portes, a mis en évidence que ceux qui ne sont pas parvenus à obtenir un logement HLM sont dans des copropriétés dégradées, avec tout ce que cela signifie en termes de fragilité du statut locatif et d'absence de qualité des logements.

Aussi, avec les démolitions, il faut avoir l'exigence absolue de reconstruire au moins autant de logements, sinon plus, puisque qu'il y a un déficit de logements sociaux de qualité et que la filière publique de logement social garantit une qualité du logement et un statut, celui de locataire. Sinon, que deviendront les populations ? Elles disparaîtront certes de la scène publique, mais on les retrouvera alors dans des situations de logement inacceptables. Il faut donc aujourd'hui maintenir une filière publique de production de logements sociaux, quelles que soient les difficultés actuelles des organismes HLM.

L'autre enjeu sous-jacent à celui de la démolition, c'est la volonté de « l'éradication » : on détruit une poche, une enclave jugée insupportable par sa taille ou sa visibilité, pour reconstruire quelques poches, plus petites, plus supportables éventuellement.

Dans d'autres sites, cela pourra éventuellement apporter de la requalification sociale, mais au détriment de ceux qui habitent les quartiers : il peut

se passer un processus de gentrification relative tel qu'on l'a connu dans l'habitat ancien⁵. L'exemple du Mirail est très intéressant de ce point de vue. Ce quartier est aujourd'hui entouré de zones d'activité de très haute technologie. L'explosion de l'usine AZF et le départ du pôle chimique de Toulouse peuvent entraîner un processus de requalification de l'environnement, d'autant que le bâti des logements du Mirail est de grande qualité. La démolition peut alors permettre de recalibrer le quartier et d'enclencher un processus de requalification sociale, mais qui se fera au détriment des populations qui y vivent aujourd'hui.

On ne peut donc avoir de position *a priori*. Il faut pouvoir analyser, pour chacun des sites, les enjeux de la démolition et ce qu'elle peut occulter comme problème, depuis l'invisibilisation des populations jusqu'à la requalification du site.

RETOUR SUR LES HABITANTS

Il me semble que plus la ville se fragmente, plus il y a un risque que la démocratie participative de proximité devienne aussi une démocratie de

l'entre-soi ou dans l'entre-soi. Par ailleurs, les habitants dans les quartiers de la géographie prioritaire, sommés de participer, savent bien que la scène politique ne se joue pas dans le quartier et qu'il y a une espèce de concession qui leur est faite. On ne peut concéder la démocratie participative sans donner le droit de vote aux élections locales pour les étrangers non communautaires. Même si cela ne concerne pas un grand nombre de gens dans les quartiers, on sait que les enfants n'iront jamais voter tant que les parents n'ont pas le droit de vote.

Qu'est-ce qui est en jeu dans la démocratie participative ? Quand on est sur le registre de la consultation, il n'y a pas de réel enjeu ; cela veut dire que l'on ne donne pas prise aux habitants sur ce qui se passe. En France, tout se passe comme si l'exercice de la citoyenneté exigeait que les individus, pour être citoyens, pour participer, aient des capacités : capacité de jugement, capacité de raisonnement. Les habitants des quartiers sont soupçonnés de ne pas avoir ces capacités. On est dans un système politique qui ne fait pas confiance aux individus. S'il y a des compétences à acquérir, y compris techniques, cela ne peut ou ne doit pas être un préalable.

5. Le terme de gentrification, emprunté à l'anglais, décrit la transformation socio-économique d'un quartier urbain ancien engendrée par l'arrivée progressive d'une nouvelle catégorie de résidents qui en restaure le milieu physique et en rehausse le niveau de vie.

J'observe aussi que les habitants des quartiers sont prêts à jouer le jeu de la démocratie participative. À plusieurs conditions. D'abord, qu'il y ait un enjeu, qu'on ne soit pas simplement dans le registre de la consultation, mais dans celui de la délibération : que les gens aient du pouvoir sur ce qui se passe.

La deuxième chose, c'est que la démocratie participative est souvent organisée à partir des codes des classes

moyennes : l'association comme médiateur indispensable, la prise de parole publique, les réunions publiques... Dès qu'il y a un projet dans un quartier, il faut une association ! Nombre d'initiatives intéressantes échouent parce que monter une association n'est pas dans la manière de faire des habitants des quartiers. N'y a-t-il pas d'autres moyens, d'autres modes d'organisation, d'autres codes à entendre que ceux des classes moyennes ?

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

(DISPONIBLES À PROFESSION BANLIEUE)

Politique de la ville

« La politique de la ville, une politique névralgique », *Les Cahiers du DSU*, n° 29-30, juin 2001.

« La politique de la ville : une politique incertaine », *Regards sur l'actualité*, numéro spécial 260, avril 2000.

Avec Joël Roman, Philippe Estèbe, Daniel Béhar, *Évaluation de la politique de la ville. Volume II : les enjeux de l'action*, Délégation interministérielle à la ville, Plan urbain, Caisse des dépôts et consignations, 1993.

La question urbaine

Co-dirigé avec Jacques Donzelot, *La Nouvelle Question urbaine : actes du séminaire (1999-2000)*, PUCA, 2001 (collection Recherches).

Avec Jacques Donzelot, « Fragmentation urbaine et zones défavorisées : le risque de la désolidarisation », *Hommes & Migrations*, n° 1217, janvier-février 1999.

« Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes ? », *Esprit*, n° 258, novembre 1998.

« À propos de la mixité », *Les Cahiers du CR•DSU*, n° 21, décembre 1998.

Intervention sociale dans les quartiers

« Réflexions autour de la question des jeunes et de la « fracture urbaine » en France : et si, malgré leur distance, les classes moyennes continuaient à se préoccuper des « jeunes de la cité ? » », in Laurence Roulleau-Berger, Madeleine Gauthier (éds.), *Les Jeunes et l'Emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*, Éditions de l'Aube, 2001 (collection Société et Territoire).

« La citoyenneté ne s'apprend pas, elle s'exerce », *Les Cahiers du DSU*, n° 29-30, juin 2001.

Avec René Ballain : « Le logement des démunis : quel accompagnement social ? », *Esprit*, n° 241, mars-avril 1998.

Avec Michel Peraldi : « Un terrain d'aventures pour les classes moyennes », in Collectif, *Ces quartiers dont on parle : en marge de la ville, au cœur de la société*, Éditions de l'Aube, 1997.

Texte établi, après retranscription, par Bénédicte Madelin, Profession Banlieue

Maquette Claire Péraro – Édité en avril 2002